



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 septembre 2019
19 heures 00



GF/SP

N° 002466

Service Patrimoine et
Musée -
enrichissement des
collections -
confirmation d'un don
par Martine Pitot.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 septembre 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'enrichissement des collections constitue une mission permanente des musées de France, au titre de la loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

Madame le Maire rappelle également que par la délibération RS/VC n° 1105 du 14 décembre 2010, le Conseil municipal a confirmé sa politique patrimoniale et muséographique en approuvant le principe du récolement des collections du musée dans le cadre du plan national de numérisation.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat en 2008 par la ville de plusieurs de ses œuvres, M. Antony Pitot, faïencier, et sa femme, Martine Pitot, avaient donné au musée plusieurs lots d'objets provenant de son atelier de Goult en 2008 et 2010. Une partie de ces objets n'avait pas été inventoriée c'est pourquoi le musée souhaite procéder aujourd'hui à son inventaire rétrospectif.

Madame le Maire précise que Mme Martine Pitot a accepté de confirmer les dons, composés de 17 lots d'objets, effectués par son mari et elle en 2008 et 2010, au profit du musée municipal.

Madame le Maire souligne que ce fonds d'atelier est un témoignage unique de la fabrication des faïences aptésiennes à la fin du XXe et au début du XXIe siècle. Par son entrée dans les collections, il contribuera à une meilleure connaissance sur l'histoire et la fabrication de faïences aptésiennes à cette période. Ce fonds est un témoin important à l'image de celui du faïencier aptésien Léon Sagy au début du XXe siècle qui est déjà inventorié dans les collections du musée. Il apportera un autre regard sur les collections du musée et sur les pièces en faïences d'Antony Pitot présentées actuellement au musée.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le don de M. et Madame Antony Pitot et d'affecter les œuvres listées en pièce jointe aux collections du musée municipal. Ces nouvelles pièces seront inscrites à son inventaire après avis de la Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Considère l'intérêt de l'acquisition du fonds d'atelier d'Antony Pitot pour le musée municipal.

Approuve l'acceptation du don confirmé par Madame Martine Pitot, ainsi que son affectation et son inscription rétrospective à l'inventaire des collections du musée municipal, après avis de la Commission Scientifique Régionale.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches dans ce sens.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**